






Microprogramme de 1^{er} cycle d'initiation à la programmation

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE | FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-175-7-1
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Microprogramme de premier cycle d'initiation à la programmation
TYPE	Attestation
CRÉDITS	12 crédits

-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Admission suspendue

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

TGDE FEP Initiation à la programmation 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
ift-tgde@fep.umontreal.ca

Sylvain Desrochers 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
ift-modules-responsable@fep.umontreal.ca

Présentation

Ce programme court permet à l'étudiant de s'initier à la programmation informatique avec le langage C, le langage Java ou le langage Visual Basic.

Objectifs

Ce programme s'adresse aux personnes qui désirent s'initier à la programmation. Couronné par une attestation, il peut être intégré au certificat d'études individualisées.

Forces

- Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences de l'UdeM.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit

- Base DEC être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.
- Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme d'Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au module.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Remarques

Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

Structure du programme (1-175-7-1)

Version 02 (H06)

Le microprogramme de premier cycle comporte 12 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 72

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0J S

Bloc 72B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0J S	IFT 1175	Programmation en Visual Basic	3.0S
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0S	IFT 1179	Programmation en C#	3.0S

Bloc 72C

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
IFT 1169	Programmation avancée en C++	3.0S
IFT 1176	Aspects avancés de Java	3.0S

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Bureautique	Microprogramme de 1 ^{er} cycle	12 crédits	1-175-7-0	Jour Soir
Informatique appliquée	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-175-5-0	Soir
Initiation au multimédia	Microprogramme de 1 ^{er} cycle	12 crédits	1-175-7-6	Jour Soir
Programmation	Microprogramme de 1 ^{er} cycle	12 crédits	1-175-7-2	Jour Soir
Programmation Internet	Microprogramme de 1 ^{er} cycle	15 crédits	1-175-7-7	Jour Soir

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.